



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединённых
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Agricultura y la
Alimentación

COMITÉ FINANCIER

Cent quarantième session

Rome, 10 – 14 octobre 2011

Programme de travail pluriannuel du Comité financier 2010-13

Pour toute question de fond concernant le présent document, veuillez vous adresser à:

M. MOUNGUI MÉDI
Président
Comité financier

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet

RÉSUMÉ

- Le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), approuvé par la Conférence de la FAO à sa trente-cinquième session (extraordinaire) en novembre 2008, prévoit que le Comité financier prépare «*une fois par exercice biennal un programme de travail sur plusieurs années (quatre années au moins), qui sera examiné par le Conseil [...]*» (actions 2.70-2.72).
- En conséquence, le Comité a élaboré en 2010 son Programme de travail pluriannuel pour la période 2010-13. Il l'a examiné à sa cent trente-deuxième session, en avril 2010, et à sa cent trente-cinquième session, en octobre 2010. Le Programme de travail pluriannuel a ensuite été approuvé par le Conseil à sa cent quarantième session.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER

- Le Programme de travail pluriannuel 2010-13 est présenté au Comité pour examen et modifications éventuelles.

Projet d'avis

- **Le Comité a examiné son Programme de travail pluriannuel pour la période 2010-13 et est convenu de poursuivre les débats et les consultations parmi les membres et avec le Président en vue de modifications éventuelles.**

Objectif général du Comité financier pour 2010-13

1. Le Conseil de la FAO dispose d'une base analytique solide pour prendre des décisions judicieuses, rapides, efficaces et rationnelles en ce qui concerne la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, l'ensemble des systèmes administratifs et informatiques, ainsi que les ressources humaines et les activités de contrôle, et pour planifier les ressources financières et budgétaires de l'Organisation, afin d'améliorer la qualité du travail accompli par la FAO et d'assurer aux Membres une prestation de services plus efficiente.

Résultats pour 2010-13

2. Les résultats spécifiques ci-après seront envisagés dans la perspective d'une administration efficace et efficiente (Objectif fonctionnel Y de la FAO) et d'une collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes (Objectif fonctionnel X de la FAO), deux objectifs avec lesquels ces résultats devront concorder.

3. En s'appuyant sur les indicateurs correspondant aux Résultats 1 à 6 ci-après, le Comité financier s'emploie à fournir au Conseil des directives, des orientations et des avis techniques solides. Il est établi que le Conseil prendra en compte d'autres facteurs qui ne sont pas du ressort du Comité financier lorsqu'il arrête des décisions sur ces questions.

I. Suivi de la situation financière

4. Résultat: Les avis et les décisions du Conseil en ce qui concerne la situation financière s'inspirent fortement des orientations et recommandations du Comité financier.

5. Indicateurs et objectifs:

- Les recommandations du Comité financier en ce qui concerne les comptes biennaux vérifiés de l'Organisation sont approuvées par le Conseil telles qu'elles figurent dans le rapport de celui-ci à la Conférence;
- Les recommandations du Comité financier en ce qui concerne le barème des contributions sont approuvées par le Conseil telles qu'elles figurent dans le rapport du Conseil à la Conférence;
- Les recommandations et les orientations du Comité financier en ce qui concerne les exigences techniques relatives à l'intégrité et à la stabilité financières (mobilisation de ressources, obligations, placements) sont dûment prises en compte par le Conseil.

6. Produits: Recommandations claires, précises et consensuelles soumises au Conseil.

7. Activités:

- Évaluation des comptes vérifiés de l'Organisation et du rapport du Commissaire aux comptes qui les accompagne;
- Suivi continu des comptes non vérifiés et des principales données financières;
- Examen continu de la situation en ce qui concerne le versement des contributions mises en recouvrement, les arriérés et les liquidités de l'Organisation;
- Examen de l'état d'avancement de la mobilisation des ressources et du versement des contributions volontaires;
- Évaluation de la situation en matière d'obligations non provisionnées, en particulier celles qui sont afférentes au personnel, notamment l'assurance-maladie après cessation de service;
- Examen annuel des placements de la FAO;
- Examen des comptes vérifiés du Groupement d'achats du personnel et de la Mutuelle de crédit de la FAO.

8. Méthodes de travail:

- Consultations régulières avec le Sous-directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances, le Directeur de la Division des finances et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Commissaire aux comptes;
- Collaboration étroite avec le Comité du Programme.

II. Questions budgétaires

9. Résultat: Les avis et les décisions du Conseil en ce qui concerne les questions budgétaires s'inspirent fortement des orientations et recommandations du Comité financier.

10. Indicateurs et objectifs:

- Les décisions du Comité financier en ce qui concerne les virements budgétaires figurent dans le rapport du Conseil;
- Les recommandations du Comité financier sur l'exécution du budget sont approuvées par le Conseil;
- Les recommandations du Comité financier sur les aspects financiers de la formulation du Plan à moyen terme/Programme de travail et budget sont dûment prises en considération par le Conseil;
- Les recommandations techniques du Comité financier quant aux ajustements qu'il convient d'apporter au Programme de travail, au financement du Plan d'action immédiate (PAI) et à d'autres questions budgétaires sont dûment prises en considération par le Conseil;

11. Produits: Décisions et recommandations claires, précises et consensuelles soumises au Conseil.

12. Activités:

- Évaluation des virements budgétaires proposés, en application de la disposition 4.5 b) du Règlement financier, et prise de décisions à leur sujet;
- Évaluation de l'exécution du budget sur une base annuelle;
- Examen des coûts estimatifs et de la répartition des ressources au titre de la mise en œuvre du PAI, ainsi que de son financement d'ensemble;
- Évaluation des propositions concernant la politique en matière de communication d'informations sur les virements budgétaires et la politique relative aux coûts de gestion des projets;
- Examen de l'augmentation des coûts et d'autres aspects techniques lors de l'établissement du Plan à moyen terme/Programme de travail et budget et formulation de recommandations à cet égard;
- Suivi des aspects financiers des ajustements du Programme de travail et budget afin de déterminer de nouvelles possibilités de gains d'efficacité et d'économies ponctuelles;
- Examen des progrès accomplis en matière de stratégie de mobilisation et de gestion des ressources.

13. Méthodes de travail:

- Consultations régulières avec le Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources, le Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Comité du Programme;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil.

III. Ressources humaines

14. Résultat: Les avis et les décisions du Conseil en ce qui concerne les ressources humaines reposent sur les orientations et recommandations formulées par le Comité financier.
15. Indicateurs et objectifs:
 - Les observations et indications du Comité financier en ce qui concerne les ressources humaines sont approuvées par le Conseil.
16. Produits: Recommandations claires, précises et consensuelles.
17. Activités:
 - Évaluation des progrès accomplis dans l'exécution de la stratégie de l'Organisation en matière de ressources humaines, notamment dans les domaines spécifiques mentionnés dans le PAI, à la lumière des objectifs définis dans le Plan à moyen terme/Programme de travail et budget, en particulier:
 - Rotation des effectifs;
 - Représentation équilibrée des deux sexes;
 - Représentation géographique équilibrée;
 - PEMS;
 - Perfectionnement des compétences du personnel;
 - Programme des jeunes cadres;
 - Mise en regard des politiques de la FAO en matière de ressources humaines et de celles des entités du système relevant du régime commun;
 - Examen de l'emploi de consultants en tant que retraités sur une base annuelle;
 - Examen des recommandations de l'Assemblée générale, de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
18. Méthodes de travail:
 - Consultations régulières avec le Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances, le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines et les autres services concernés;
 - Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil.

IV. Systèmes administratifs et informatiques

19. Résultat: Les avis et les décisions du Conseil en ce qui concerne des systèmes administratifs et informatiques efficaces et efficients reposent sur les orientations et recommandations formulées par le Comité financier.
20. Indicateurs et objectifs:
 - Les recommandations du Comité financier sur le renforcement des procédures et des structures administratives sont approuvées par le Conseil;
 - Les recommandations du Comité financier sur la réforme des systèmes de gestion et d'administration sont approuvées par le Conseil;
21. Produits: Recommandations claires, précises et consensuelles.
22. Activités:
 - Examen de la réforme des systèmes de gestion et d'administration, y compris de la politique en matière d'achats;
 - Suivi des progrès accomplis dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;
 - Examen des propositions relatives à la structure et aux fonctions des bureaux décentralisés;
 - Examen des progrès accomplis dans l'instauration d'un Cadre de gestion des risques dans l'Organisation;

- Examen des attributions et des rapports du Comité de la déontologie, le cas échéant;
- Examen de l'évaluation des services linguistiques de la FAO.

23. Méthodes de travail:

- Contacts réguliers et fréquents avec le Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Comité du programme;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil;
- Prise en compte des avis émanant des Conférences régionales.

V. Contrôle

24. Résultat: Les avis et les décisions du Conseil concernant les questions de contrôle interne et externe s'inspirent fortement des indications et recommandations du Comité financier.

25. Indicateurs et objectifs:

- Les recommandations du Comité financier en ce qui concerne la vérification tant interne qu'externe des comptes sont approuvées par le Conseil;
- Les recommandations du Comité financier en ce qui concerne l'établissement de rapports sur l'exécution sont approuvées par le Conseil;
- La nomination ou reconduction dans ses fonctions du Commissaire aux comptes par le Conseil s'appuie sur les recommandations du Comité financier.

26. Produits: Recommandations claires, précises et consensuelles.

27. Activités:

- Examen du système de suivi et d'établissement de rapports axé sur les résultats;
- Évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux comptes;
- Examen annuel des activités du Bureau de l'Inspecteur général;
- Examen du rapport annuel du Comité de vérification de la FAO;
- Supervision de la procédure de reconduction dans ses fonctions du Commissaire aux comptes ou de nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes et formulation d'une recommandation spécifique à l'intention du Conseil à cet égard;
- Examen des rapports pertinents du Corps commun d'inspection des Nations Unies.

28. Méthodes de travail:

- Contacts réguliers avec le Bureau de l'Inspecteur général et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Commissaire aux comptes;
- Collaboration étroite avec le Comité du programme.

VI. Planification des ressources financières et budgétaires de l'Organisation

29. Résultat: Dans ses avis et décisions relatifs à la planification financière et budgétaire, le Conseil tient compte des orientations et recommandations formulées par le Comité financier.

30. Indicateurs et objectifs:

- Le Comité financier fournit au Conseil des orientations et des recommandations techniques solides sur le financement des obligations afférentes au personnel et la reconstitution des réserves, pour appuyer les recommandations du Conseil à la Conférence;
- Le Comité financier fournit au Conseil des orientations et des recommandations techniques solides sur la formulation axée sur les résultats et les enveloppes budgétaires globales du Plan à moyen terme/Programme de travail et budget pour les objectifs

fonctionnels Y (Administration efficace et efficiente) et X.4 (Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes);

- Le Comité financier fournit au Conseil des orientations et des recommandations techniques solides sur les ajustements au Programme de travail, pour appuyer les décisions du Conseil ou ses recommandations à la Conférence.

31. Produits:

Recommandations techniques claires et précises, accompagnées, le cas échéant, de la présentation d'un ensemble d'options bien définies, pour examen par le Conseil.

32. Activités:

- Évaluation de la situation en matière d'obligations non provisionnées, en particulier celles qui sont afférentes au personnel, notamment l'assurance-maladie après cessation de service;
- Évaluation des besoins en matière de financement et de révision du montant des réserves de l'Organisation;
- Évaluation des besoins en matière d'ajustements du Programme de travail afin de déterminer de nouvelles possibilités de gains d'efficacité et d'économies ponctuelles;
- Examen de la situation en matière de mobilisation de ressources et de financements extrabudgétaires.

33. Méthodes de travail:

- Contacts réguliers et fréquents avec le Sous-Directeur général chargé du Département des services internes, des ressources humaines et des finances, le Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources et les autres services concernés;
- Collaboration étroite avec le Comité du Programme, notamment en ce qui concerne les ajustements du Programme de travail et la formulation du Plan à moyen terme/Programme de travail et budget;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil;
- Avis émanant des Conférences régionales.

VII. Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

34. Résultat: Le Comité financier travaille de façon dynamique, efficace et ouverte et il assume un rôle consultatif fort.

35. Indicateurs et objectifs:

- L'ordre du jour des réunions du Comité financier s'inscrit harmonieusement dans la gouvernance générale de l'Organisation;
- L'ordre du jour des réunions du Comité financier se concentre sur quelques enjeux stratégiques;
- La structure des rapports établis par le Comité financier épouse les points pertinents de l'ordre du jour du Conseil, ce qui permet à celui-ci de bien cerner les décisions et recommandations pertinentes qui y figurent;
- Les rapports du Comité financier sont établis de façon rationnelle afin de garantir une utilisation optimale du temps et des ressources disponibles lors des sessions du Comité financier.

36. Produits:

- Recommandations claires, précises et consensuelles.
- Un programme de travail pluriannuel pour les travaux du Comité financier.

37. Activités:

- Touche finale apportée au programme de travail pluriannuel du Comité financier;
- Établissement, à la fin de l'exercice biennal, d'un rapport comparant les résultats escomptés et obtenus dans le cadre de l'exécution du programme de travail pluriannuel;
- Meilleure utilisation des réunions conjointes avec le Comité du Programme;
- Examen continu des méthodes de travail du Comité financier, notamment examen de certaines questions au moyen de réunions, notamment de téléréunions.

38. Méthodes de travail:

- Les questions stratégiques sont classées par ordre de priorité dans la formulation des ordres du jour du Comité financier;
- Les documents afférents aux points de l'ordre du jour sont bien préparés par le Secrétariat;
- Des exposés concis et pertinents, par rapport aux points de l'ordre du jour, sont demandés au Secrétariat;
- Les délibérations du Comité financier sont concises et pertinentes;
- Les réunions conjointes et collaboration étroite avec le Comité du Programme;
- Consultations informelles sur le programme de travail pluriannuel;
- Consultations intersessions informelles des Membres;
- Collaboration étroite avec le Président indépendant du Conseil;
- Prise en compte des décisions et des avis d'autres organes directeurs, dont le Comité des questions constitutionnelles et juridiques.